

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du Conseil supérieur de la mobilité

A.Gt. 25-04-2025

M.B. 08-05-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 19 mai 2004 instituant un Fonds d'aide à la mobilité étudiante dans l'enseignement supérieur, l'article 8, alinéa 3, tel que modifié par le décret du 12 janvier 2023 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 juillet 2007 relatif au Conseil supérieur de la mobilité, l'article 3 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 09 novembre 2023 portant désignation des membres du Conseil supérieur de la mobilité ;

Vu la proposition de l'ARES du 15 avril 2025 ;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente, en charge de l'Enseignement supérieur et des Relations internationales,

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés membres du Conseil supérieur de la mobilité, en vertu de l'article 2, §1^{er}, a., de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 juillet 2007 relatif au Conseil supérieur de la mobilité, tel que modifié en dernier lieu par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 02 mars 2023 :

Membres effectifs	Membres suppléants
Gaël VANDENBROUCKE (ULB)	Gloria CAVASIN (ULB)
Maureen SIBOMANA (UCLouvain)	Isabelle DE CLERCK (UCLouvain)
Oriana BERTUCCI (ULiège)	Dominique D'ARRIPE (ULiège)
Bart STOFFELS (UCLouvain)	Véronique MEIS (UCLouvain)
Géraldine BERGER (UMONS)	Sarah GRAINDORGE (UMONS)
Isabella FONTANA (UNamur)	Lauriane POCHE (UNamur)

Article 2. - Sont désignés membres du Conseil supérieur de la mobilité, en vertu de l'article 2, §1^{er}, b., de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 juillet 2007 précité :

Membres effectifs	Membres suppléants
Etienne COPPIN (HELB)	Michael ROBERT (HELB)
Vinciane DE KEYSER (SeGEC)	Karin VANDENHAUTE (Hénallux)
Laurence BARAS (HEH)	Marie-Laure BRASSEUR (HE2B)

Morgane LAMOUREUX (HEPL)	Crépin MISONGE (HELdB)
Pauline CORNIL (HELHa)	Caroline LOVENS (EPHEC)
Laura MORTIER (HEPHC)	Dominique PAIROUX (HECh)

Article 3. - Sont désignés membres du Conseil supérieur de la mobilité, en vertu de l'article 2, §1^{er}, c., de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 juillet 2007 précité :

Membres effectifs	Membres suppléants
Yuna DENIS (ARBA Bxl)	Thomas BOUCART (AC Tournai)
Blanche MARCHAL (IMEP)	Marguerite LE MARECHAL (INSAS)

Article 4. - Sont désignés membres du Conseil supérieur de la mobilité en vertu de l'article 2, §1^{er}, d., de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 juillet 2007 précité :

Membres effectifs	Membres suppléants
Eric JUSKOWIAK (IPEPS Liège)	Véronique MINE (ILFoP)

Article 5. - Sont désignés membres du Conseil supérieur de la mobilité, en vertu de l'article 2, §1^{er}, e., de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 juillet 2007 précité :

Membres effectifs	Membres suppléants
Furayah KAYEMBE (FEF)	/
/	/
/	/

Article 6. - Sont désignés experts du Conseil supérieur de la mobilité en vertu de l'article 2, §1^{er}, f., de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 juillet 2007 précité :

Membres effectifs	Membres suppléants
Christian CARETTE (WBI)	Pascaline VAN BOL (WBI)
Etienne GILLIARD (DGEVSR)	Céline NICODEME (DGESVR)
Charline CAUWE (ARES)	Laure-Eve DE SWAEF (ARES)

Article 7. - Est désignée représentante du Gouvernement près le Conseil supérieur de la mobilité en tant qu'observateur, en vertu de l'article 7 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 juillet 2007 précité : Caroline HOLLELA, conseillère au sein du Cabinet de la Ministre-Présidente en charge de l'Enseignement supérieur.

Article 8. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 09 novembre 2023 portant désignation des membres du Conseil supérieur de la mobilité est abrogé.

Article 9. - Le présent arrêté entre en vigueur le 13 mai 2025.

Bruxelles, le 25 avril 2025.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

V. GLATIGNY